

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 8

4 janvier 2010

SOMMAIRE

Amerac Holding S.A.	384	LSF Lux Japan Investments S.à r.l.	381
Amerac Holding S.A.	384	Management & Services Office S.à r.l. ...	382
AstraZeneca Luxembourg	354	Mare S.A.	345
Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA	355	Natural Investment S.A.	340
B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A. ...	384	Nei Holzstiffchen S.à r.l.	338
Buehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l.	382	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l.	383
Buehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l.	383	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l.	382
Cheadlewood Holding S.A.	381	Paunsdorf/Zwickau Arcaden	383
Chester Luxembourg 1 S.A.	343	Paunsdorf/Zwickau Arcaden	383
Chester Luxembourg 2 S.A.	342	Pela S.à r.l.	338
Chremalux SA	381	Pinxton S.A.	353
Contego AV Luxembourg S.à r.l.	346	Porta Felice Real Estates	339
Context S.à r.l.	380	Project Three S.A.	354
Corporate Network Administration Limi- ted	382	Quinlan Private Develon II Client Holdings S.à r.l.	340
Europa Diamond S.à r.l.	383	Reply Group S.à r.l.	380
FIRE French Holdings Sàrl	339	Restaurant-Pizzeria Da Franco S.à r.l. ...	338
Fisogest S.A.	354	Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l.	371
Flims Investments Ltd.	353	Royal-Lux S.A.	343
FM Holding Luxembourg S.A.	343	Royal-Lux S.A.	344
Golf Services S.A.	352	Sablon Participations	339
Health Management S.A.	380	Sale e Pepe S.à r.l.	342
Home Center Putz SA	342	Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A.	339
Ko-Immo S.à r.l.	381	Skylark S.A.	340
Kokomo S.à r.l.	381	Sud Béton	381
LaSalle UK Ventures Property 12	344	Timbra Holding Luxembourg S.A.	344
Lewis Holdings S.A.	338	Transition Capital S.A.	382
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	345	Wilkes Holding S.A.	341
LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l.	345	WSB 1 Grundstück S.A.	341
Lion Residential S. à r. l.	384	WSB 2 Grundstück S.A.	341
		WSB Holding S.A.	340

Pela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 25.413.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.12.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009155458/12.

(090188467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Nei Holzstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.967.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.12.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009155459/12.

(090188466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Restaurant-Pizzeria Da Franco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 79, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 54.776.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.12.2009.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009155457/12.

(090188469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Lewis Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.728.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 décembre 2009 que Monsieur Eric BARA-KOWSKY, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2009, le conseil d'administration de la société a nommé Président du conseil d'administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales: Monsieur Ian Mc LEISH, demeurant à 98 North Gate, Prince Albert Road, London, NW 8 7EJ.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009156742/18.

(090190406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.343.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2009.

Pour SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009156743/13.

(090190062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Porta Felice Real Estates, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 139.176.

Il résulte de lettres recommandées adressées à la société que le gérant Mr Koen De Vleeschauwer a remis la démission de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 novembre 2009. Le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156747/12.

(090190232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Sablon Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 139.123.

Il résulte de lettres recommandées adressées à la société que le gérant Mr Koen De Vleeschauwer a remis la démission de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 novembre 2009. Le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156749/12.

(090190231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

FIRE French Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.833.

Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 18 novembre 2009

L'actionnaire unique de FIRE French Holdings S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Davy Beaucé en tant que gérant de la Société et ce, avec effet au 20 novembre 2009.

- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce, avec effet au 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2009156619/17.

(090189498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Natural Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Skylark S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.929.

—
*Extrait rectificatif de l'extrait du 1^{er} septembre 2009
enregistré sous le N° L090152016.08 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 2 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2009, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de nommer Monsieur François Georges, Expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, à la fonction de délégué à la gestion journalière, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

NATURAL INVESTMENT S.A.

François Georges

Référence de publication: 2009156707/19.

(090190266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

WSB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.417.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable», en abrégé «CLERC», de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et nomination, avec effet immédiat de Monsieur Jérôme Wunsch, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-5826 Hesperange, 1, rue de Gasperich, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Edouard Georges

Administrateur

Référence de publication: 2009156708/20.

(090190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Quinlan Private Develon II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.946.

En date du 12 novembre 2009, l'associé Quinlan Nominees Limited, avec siège social au 8, Raglan Road, Dublin 4, Irlande, a cédé la totalité de ses 450 parts sociales de catégorie A à l'associé Quinlan Private Raglan Holdings SARL, avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, l'associé Quinlan Private Raglan Holdings SARL, précité, devient associé unique avec 450 parts sociales de catégorie A et 50 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156624/15.

(090189554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.418.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable», en abrégé « CLERC », de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et nomination, avec effet immédiat de Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant à L-5826 Hesperange, 1, rue de Gasperich, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Edouard Georges

Administrateur

Référence de publication: 2009156706/21.

(090190271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.419.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2008 à Luxembourg, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable», en abrégé «CLERC», de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et nomination, avec effet immédiat de Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant à L-5826 Hesperange, 1, rue de Gasperich, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Edouard Georges

Administrateur

Référence de publication: 2009156710/20.

(090190210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Wilkes Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

—
Monsieur François LANNERS, Administrateur, a modifié son adresse au 57a, Route d'Arlon, L-7513 Mersch avec effet au 3 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

WILKES HOLDING S.A.

F-M LANNERS / A. RENARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administrateur

Référence de publication: 2009156714/13.

(090190106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Chester Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.553.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2008, que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156711/20.

(090190207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Sale e Pepe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 149.176.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société SALE E PEPE SARL, décision prise au siège social de la société en date du 10 décembre 2009, que:

1. Monsieur Giuseppe BRANCA, né à Cosenza (Italie), le 19 mars 1979, demeurant à L-1455 Howald-Luxembourg, 14, rue de l'école, a été nommé au poste de gérante technique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Enzo TALOTTA, né à Catanzaro (Italie), le 3 mai 1958, demeurant à F-57290 Seremange Erzange, 10, rue St.Martin (France), a été nommé au poste de gérant administratif de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

La société est désormais engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156719/21.

(090190078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Home Center Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.406.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2009.

Pour HOME CENTER PUTZ S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009156739/13.

(090190059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

FM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.610.

—
*Extrait du procès verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2008 à Luxembourg, que:

L'assemblée décide de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et nomination, avec effet immédiat de la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B113.620, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

FM HOLDING LUXEMBURG S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156735/23.

(090190605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.552.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2008, que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet immédiat. Elle a décidé de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156723/21.

(090190691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Royal-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.083.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156733/10.

(090190636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Royal-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 97.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156737/10.

(090190639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Timbra Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.780.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2008 à Luxembourg, que:

1. L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Tim Brauer, avocat, demeurant professionnellement à Alzeyerstrasse 31, 67549 Worms (Allemagne), préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature;

2. L'assemblée décide de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat, et nomination, avec effet immédiat de la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B113.620, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

TIMBRA HOLDING LUXEMBURG S.A.
François Georges / Edouard Georges
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156722/25.

(090190696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

LaSalle UK Ventures Property 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 304.520,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.096.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009155555/19.

(090188227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.011.350,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009155565/19.

(090188266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 19 novembre 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.
- A été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009155568/19.

(090188273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.782.

—
Rectificatif du dépôt du 21/07/2009 (No LO90109880)

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009156042/16.

(090189054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of November.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

CONTEGO AV INVESTMENTS, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 203 NE Front Street, Suite 101, City of Milford, State of Delaware 19963, Delaware, United States of America and registered under the number 4722362 with the Secretary of State's Office, State of Delaware,

here represented by Mr. Patrick-Gwénolé Lestienne, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Philadelphia on 20th November 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company")

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form except and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Contego AV Luxembourg S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-two thousand US Dollars (USD 22,000.-), represented by two hundred and twenty (220) shares of a par value of one hundred US Dollars (100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company shall be managed by the Board composed of at least three managers. The Board shall have two different classes of managers, namely the class A manager(s) and the class B manager(s). The managers are appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The Board may appoint from among its members a chairman.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members and at least one class A manager and at least one class B manager are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall be adopted with a simple majority of the votes validly cast which must include the favorable vote of one class A manager and of one class B manager (including by way of representation). In case of equality of votes, the chairman of the Board shall have a casting vote.

One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

No Board meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from Canada.

The managers) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the members shall refer to the 1915 Law.

Subscription and Payment

CONTEGO AV INVESTMENTS, LLC, prenamed, subscribed for the two hundred and twenty (220) shares representing the entire share capital of the Company. All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty-two thousand US Dollars (USD 22,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the thirty-first of December 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Raymond C. French, with professional address at c/o Versa Capital Management, 2929 Arch Street, Cira Center, Philadelphia, PA 19104, United States of America, as class A manager;

- Mr Johan Dejans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B manager; and

- Ms Sylvie Abtal-Cola, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

CONTEGO AV INVESTMENTS, LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 203 NE Front Street, Suite 101, City of Milford, Etat du Delaware 19963, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 4722362 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware,

ici représentée par M. Patrick-GwénoLé Lestienne, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Philadelphia, le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Contego AV Luxembourg S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le "Conseil").

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-deux mille dollars US (USD 22.000,-), représenté par deux-cent vingt (220) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par le Conseil composé d'au moins trois gérants. Le Conseil aura deux catégories différentes de gérants, nommément le ou les gérants de catégorie A et le ou les gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Le Conseil peut nommer parmi ses membres un président.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres et au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix qui doit inclure le vote favorable d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). En cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence

physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Aucune réunion du Conseil ne pourra être tenue aux États-Unis d'Amérique et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Canada.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

CONTEGO AV INVESTMENTS, LLC, préqualifiée, a souscrit les deux cent vingt (220) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-deux mille dollars US (USD 22.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Raymon C. French, avec adresse professionnelle à C/O Versa Capital Management, 2929 Arch Street, Cira Center, Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

- Ms Sylvie Abtal-Cola, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.-G. Lestienne, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. LAC/2009/50397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009156179/349.

(090189438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Golf Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 45.592.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 30 novembre 2009 que:

- Les démissions des administrateurs, Monsieur Antonie SCHULLER, demeurant Graaf Willem da Oudelaan, 31, aux Pays-Bas, Monsieur Jeroen van der WOORD demeurant Schoolpad, 4, aux Pays-Bas et la société TRADMAN NETHERLANDS B.V. (anciennement AMICORP NETHERLANDS B.V.) ayant son siège social à Amsterdam ont été acceptées.

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Madame Carine BITTLER, comptable, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant 8, rue d'Orval, L-2270 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- La démission du commissaire aux comptes, Madame Josiana VAN DAM, demeurant 8, Laan Van Kronenburg, NL-1183 AS Amstelveen, a été acceptée.

La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S. à r.l. ayant son siège 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg a été nommée nouveau Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Le siège social de la société a été transféré du 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156398/29.

(090189744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

—
Veuillez noter que le Conseil d'Administration de la Société Flims Investments Ltd. a été avisé de la démission de l'Administrateur suivant à compter du 10 novembre 2009:

- Jacob Mudde né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse privée 14A rue du Pont, L-8087 Bertrange au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Flims Investments Ltd.
M.C.J. Weijermans
Director

Référence de publication: 2009156546/15.

(090189143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pinxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 juillet 2009, que:

L'assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société "Progress Invest S.A." pour ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et "Ravelin Investments S.A." pour sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Gabriel EL RHILANI et Christian BILLO ayant tous deux pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Ils sont élus jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficieront d'un pouvoir de signature conjointe

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg le 30 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156544/22.

(090189242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale" ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DIEDERICH Georges est nommé Président du Conseil d'administration. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
PROJECT THREE S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156514/17.

(090189102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 décembre 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission, de Monsieur Sacha KREMER, né le 5 juillet 1972 à Clervaux demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 14, Rue Wurth Paquet de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France) demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

- Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France) demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

- Monsieur Alain BARTHOLME, né le 25 août 1972 à Ettelbrück, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156516/24.

(090189614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

AstraZeneca Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7B, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 20.733.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 octobre 2009

Lors de de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 octobre 2009, il a été approuvé:

1. La démission au 1^{er} septembre 2009 de Madame Béatrice RONFLE-NADAUD, Directeur financier, demeurant à B-1180 Bruxelles, 17, Rue Alphonse XIII

2. La nomination au 16 septembre 2009 de Monsieur Geoff MILLER, Directeur financier, demeurant à B-1652 Alsemberg, 45 Lindekensweg.

Jusqu'à l'issue de L'assemblée Générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

a) Madame Françoise BARTOLI, Administrateur de société, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39 rue Alphonse Renard, Administrateur-délégué.

3. Monsieur Piet SCHUTYSER, Gérant, demeurant à B-9520 Sint-Lievens-Houtern, Martkplein 32.

4. Monsieur Geoff MILLER, Directeur financier, demeurant à B-1652 Alseberg, 45 Lindekensweg.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour AstraZeneca Luxembourg S.A.

Françoise BARTOLI

Référence de publication: 2009156528/22.

(090189663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 149.779.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.323, represented by Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 December 2009;

Avery Dennison Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Delaware, with address at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Delaware, represented by Ms Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 December 2009.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name.

There is established among Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) that may from time to time acquire shares therein, a company (the "Company") in the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA".

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the municipality of Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Petange by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may directly or indirectly through a branch provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest directly or indirectly through a domestic or foreign branch in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may directly or indirectly through a domestic or foreign branch borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may directly or indirectly through a domestic or foreign branch carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital / Authorised capital.

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares") which shall be held by the unlimited shareholder(s) (associé commandite(s), in representation of his/their unlimited interest in the Company, and one (1) class B share (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (associés commanditaire(s). Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Laws or by the Articles of Incorporation, including in particular with respect to distribution of dividends or allocation of liquidation proceeds by the Company, as set out in articles 30 and 31 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The authorized capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) Class A Shares and / or Class B Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days. Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager to do so.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to one vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares only.

The holders of the Class A Shares may freely transfer their Class A Shares, except if following such transfer they cease to hold any Class A Shares. In such a case, the transfer will be subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person shall act as Manager of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class A Shares not approved by the shareholders in accordance with the foregoing provisions shall be unenforceable against the Company.

The Class B Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class B Shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager to do so.

In the event that the new shares are to be subscribed for by contribution in kind, or the existing shareholders do not exercise their preferential subscription right, or the preferential subscription right is limited or withdrawn in accordance with the foregoing provisions, the newly issued shares may be subscribed by non shareholders.

Chapter III.- Manager, Supervisory board

Art. 8. Management.

The Company shall be managed by Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l. (the "Manager") in its capacity as unlimited shareholder and holder of Class A Shares in the Company. Resolutions of the Manager must be recorded in writing and signed by the duly authorised representatives of the Manager. Such written decisions will be kept at the registered office of the Company.

The Manager may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager removed must immediately be replaced by a new manager, who must be an unlimited shareholder, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager to be removed shall have no veto right in its capacity as unlimited shareholder of the Company on any resolution relating to its removal and/or replacement.

The limited shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Manager.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 10. Delegation of Powers - Representation of the Company.

The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager (acting, in case a Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 11. Management Fees and Expenses.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Conflicts of interest.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Liability of the Manager - Indemnification.

The Manager, in its capacity as unlimited shareholder, shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them. The Company shall indemnify the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been the Manager, (or directors, managers, officers or employees of any Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 14. Dissolution- Incapacity of the Manager.

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws. The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board.

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board. The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Advisory Powers of the Supervisory Board.

In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine from time to time.

Art. 17. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that said conference call, videoconference or other similar means of communication be initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations. A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 18. Minutes of the Meetings of the Supervisory Board.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) and will be kept at the registered office of the Company. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting.

The annual general meeting of shareholders will be held on the last Monday of May of each year at 9.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings.

The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings.

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxyholder. The Manager may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, provided that said videoconference or other similar means of communication be initiated from Luxembourg. Any shareholder participating in a general meeting of shareholders by such videoconference or any other similar means of telecommunication shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings.

Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment.

The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote.

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaire) expressed in the English language.

Any ballot paper shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper shall be received by the Company no later than five (5.00) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes. A ballot paper shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

Art. 27. Minutes.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Said minutes must be kept at the registered office of the Company.

Chapter V.- Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year.

The Company's financial year begins on the third day of January and ends on the second day of January of the following year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements.

The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits.

The unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend, provided that in case the general meeting of shareholders declares a dividend in any financial year any distribution (drawn from net profits and from available reserves, including share premium account) shall be allocated as follows:

- first, each Class B Share shall entitle to a preferential and cumulative dividend in an amount of five per cent (5%) p.a. of the nominal value of such share; and
- then, the Class A Shares shall entitle to the remainder of the distribution on a pro rata basis.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares, and Class B Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders; and

(iii) third, provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, to the payment to the holders of the Class B Shares of liquidation allocations in an amount equal to the aggregate nominal value of their Class B Shares in liquidation of their interests in the Company;

(iv) fourth, to holders of Class A Shares on a pro rata basis.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable Law.

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital EUR	number and class of shares	amount paid-in EUR
Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l.	31,000.-	31,000 Class A Shares	31,000.-
Avery Dennison Holdings LLC	1.-	1 Class B Share	1.-
Total:	31,001.-	31,001	31,001.-

The amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the second of January of 2010.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at Im Grossen Brill Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Karyn Rodriguez, with professional address at 150 N. Orange Grove Boulevard, Pasadena CA 91103, United States of America;

- Susan C. Miller, with professional address at 150 N. Orange Grove Boulevard, Pasadena CA 91103, United States of America; and

- Alida Van Leeuwen, with professional address at Lammenschwansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.323,

représentée par Maître Jean-Paul SPANG, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2009; Avery Dennison Holdings LLC, a limited liability company régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Delaware,

représentée par Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2009.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination.

Il est formé par les présentes entre Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l, actionnaire commandité, et les actionnaires commanditaires qui peuvent de temps en temps y acquérir des actions, une société (la "Société") en la forme d'une commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA".

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Pétange par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale nationale ou étrangère des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale nationale ou étrangère dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale nationale ou étrangère sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant sera requis pour une telle liquidation.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis / Capital autorisé.

Le capital émis est fixé à trente et un mille un euros (EUR 31.001,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") qui doivent être détenues par les associé(s) commandité(s), en représentation de son/leur engagement indéfini dans la Société, et une (1) action de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), qui doivent être détenues par les associés commanditaires. Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Lois ou des Statuts, y compris eu égard aux droits afférents aux distributions de dividendes ou à l'attribution du boni de liquidation par la Société, tels que définis aux articles 30 et 31 des Statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) Actions de catégorie A et/ou Actions de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Art. 6. Actions.

Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront seulement nominatives.

Les propriétaires d'Actions de Catégorie A peuvent librement céder leurs Actions de Catégorie A, sauf si à la suite de cette cession ils cessent de détenir une Action de Catégorie A. Dans un tel cas, la cession ne sera autorisée qu'à condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si nécessaire, quelle personne doit agir comme Gérant de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A non approuvée par les actionnaires conformément aux dispositions qui précèdent est inopposable à la Société.

Les Actions de Catégorie B seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie B sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nue-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Dans l'hypothèse où de nouvelles actions sont à souscrire par un apport en nature, ou que les actionnaires existants n'exercent pas leur droit de souscription préférentiel, ou que le droit de souscription préférentiel est limité ou supprimé conformément aux dispositions qui précèdent, les nouvelles actions pourront être souscrites par des non actionnaires.

Chapitre III.- Gérant, Conseil de surveillance

Art. 8. Gestion.

La Société est gérée par "Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l." (le "Gérant") en sa qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie A de la Société.

Les résolutions du Gérant doivent être consignées par écrit et signées par les représentants dûment autorisés du Gérant. Ces décisions écrites seront maintenues au siège social de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, le Gérant révoqué doit être immédiatement remplacé par un nouveau gérant, qui doit être un associé commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou son remplacement.

Les associés commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 10. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Rémunération et Dépenses du Gérant.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant peut recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Conflits d'Intérêts.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant (ou l'un quelconque de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir, actionnaire, directeur ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 13. Responsabilité du Gérant - Indemnisation.

Le Gérant, en sa qualité d'associé commandité, est responsable conjointement et solidairement de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Gérant (ou l'un quelconque de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateurs, gérants, directeurs ou employés du Gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant.

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison où le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois. Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (s'il y en a) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.

En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que ce dernier peut déterminer occasionnellement.

Art. 17. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction est présente ou représentée. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition qu'une telle conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire soit initié depuis le Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut prévoir des règles supplémentaires dans son règlement intérieur concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) et maintenus au siège social de la Société. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales.

Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seront tenues au siège social de la Société ou tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.

Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation.

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification à condition qu'une telle visioconférence ou autre moyen de communication similaire soit initié depuis Luxembourg. Tout actionnaire participant à une assemblée générale par visioconférence ou autre moyen de communication similaire sera considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure.

Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation.

Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée. L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote. Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société. Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 27. Procès-verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Lesdits procès-verbaux doivent être maintenus au siège social de la Société.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 28. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le troisième jour du mois de janvier et s'achève le deuxième jour du mois de janvier de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.

Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices.

Les bénéfices non consolidés d'un exercice donné, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, à la réserve légale, conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividende, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires décide de déclarer un dividende, toute distribution (tirée des bénéfices nets et des réserves disponibles, incluant le compte de prime d'émission), quel que soit l'exercice social, soit allouée comme suit:

- premièrement, chaque Action de Catégorie B doit donner droit à un dividende préférentiel et cumulatif d'un montant de cinq pourcent (5%) par année, de la valeur nominale de ces parts; et
- ensuite, les Actions de Catégorie B doivent donner droit, au prorata de détention desdites Actions De Catégorie B, au solde de la distribution Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux propriétaires d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B. Le Gérant détermine le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

- (i) premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;
- (ii) deuxièmement, aux actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses actionnaires;
- (iii) troisièmement, tant que les actifs nets de la Société sont suffisants, au paiement aux détenteurs d'Actions de Catégorie B du boni de liquidation d'un montant égale à la valeur nominale globale de leurs Actions de Catégorie B lors de la liquidation de la Société.
- (iv) quatrièmement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata de leur détention desdites Actions de Catégorie A.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre et catégorie d'actions	montant libéré
Avery Dennison Investments Luxembourg III			
S.à r.l.	31.000,-	31.000 Actions de Catégorie A	31.000,-
Avery Dennison Holdings LLC	1,-	1 Action de Catégorie B	1,-
Total:	31.001,-	31.001	31.001,-

Le montant de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes numéraire qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le deux janvier 2010.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au Im Grossen Brill Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes réviseurs indépendants pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Karyn Rodriguez, avec adresse professionnelle au 150 N. Orange Grove Boulevard, Pasadena CA 91103, États-Unis d'Amérique;
- Susan C. Miller, avec adresse professionnelle au 150 N. Orange Grave Boulevard, Pasadena CA 91103, États-Unis d'Amérique; and
- Alida Van Leeuwen, avec adresse professionnelle à Lammenschwansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.P. SPANG, S. GUREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15199. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009157104/912.

(090190710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.772.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.576;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of

any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the single shareholder or the general shareholders' meeting and may be revoked ad nutum by the same.

The single shareholder or the general shareholders' meeting may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s).

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the single shareholder or the general shareholders' meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or more class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1st Friday of the month of May.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the Shareholders:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Rock-It Cargo Logistics S.à r.l.	12,500	12,500.-	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Ms Petra Dunselman, born on 6 April 1965 Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Zamyra Cammans, born on 23 May 1969 in Utrecht (The Netherlands), residing professionally at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr James Edward Mc Nally Jr, born on 9 November 1957, in Pennsylvania (USA), residing at 3109 Buck Road, Bryn Athyn, PA 19009-0823, USA.

2. The registered office of the Company shall be established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rock-It Cargo Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.576;

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.**7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président, il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} vendredi du mois de mai.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les Associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Rock-It Cargo Logistics S.à r .l.	12.500	12.500,-	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation et frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions des associés

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Madame Petra Dunselman, née le 6 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant à titre professionnel au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Zamyra Cammans, née le 23 mai 1969, à Utrecht (Pays-Bas), résidant à titre professionnel au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur James Edward Mc Nally Jr., né le 9 novembre 1957, en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 3109 Buck Road, Bryn Athyn, PA 19009-0823, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009157096/490.

(090190475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157017/10.

(090190191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Context S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire.

Référence de publication: 2009157448/10.

(090189890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Reply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 4, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 118.657.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157442/9.

(090190088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Sud Béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4774 Pétange, 27, rue des Promenades.
R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009157323/11.

(090190441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Chremalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 97.838.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157444/9.

(090189904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**Ko-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kokomo S.à r.l.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 70.594.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2009.

Fiduciaire Patrick Sganzela s.à r.l.
17, rue des Jardiniers
B.P. 2650 L-1026 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009156813/15.

(090190438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Cheadlewood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 90.104.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156827/10.

(090190361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

LSF Lux Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.577.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156828/10.

(090190363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Management & Services Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009156829/10.

(090190367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Corporate Network Administration Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 98.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009156830/10.

(090190371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Transition Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fiduciaire du Large
43, Parc Lésigny
L-5753 Frisange
Signature

Référence de publication: 2009156788/14.

(090190502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.157.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156799/11.

(090190123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156800/11.

(090190127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.157.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156798/11.

(090190121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156801/11.

(090190130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Europa Diamond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156938/10.

(090189924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156797/11.

(090190115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156796/11.

(090190112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156810/12.

(090190453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

Le bilan au 31.12.1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009156811/12.

(090190452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 118.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009155978/13.

(090189288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 249.347,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009155986/13.

(090189549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.